

## Procès verbal-Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Deauville 2018

Le 3 octobre 2018, à 15h00 heures

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire s'est réunie au Centre International de Deauville sur la convocation du Président.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jean-Luc Rigaut, président de l'AdCF.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance par les membres présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des adhérents non présents.

La feuille de présence et les pouvoirs reçus font état de :

- 169 représentants de communautés adhérentes présents ou représentés
- 86 pouvoirs enregistrés portés par Monsieur Jean-Luc Rigaut

Le total des adhérents dont les représentants sont présents ou ont donné pouvoir est de 255.

**Le nombre d'adhérents à jour de cotisation étant de 944, le quorum arrêté à 236 présents ou représentés est atteint.**

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau :

Monsieur Jo Spiegel et Monsieur Laurent Trogrlic, adhérents, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Solange Aiache - commissaire aux comptes - cabinet Grant Thornton est représentée par Thierry Noël – expert-comptable.

L'assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport moral du Président,
- Le rapport financier du Trésorier,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Les états financiers 2017,
- Les statuts de l'association.

Jean-Luc Rigaut indique que les adhérents ont pu prendre connaissance du compte-rendu de l'Assemblée générale tenue à Nantes qui figurent dans les dossiers remis à l'entrée de la salle. A sa demande, il ne recueille aucune observation sur ces documents.



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **Assemblée générale ordinaire**

- Approbation du compte-rendu de l'AGO et de l'AGE du 4 octobre 2017 à Nantes ;
- Présentation du rapport moral du président ; bilan de l'activité de l'été 2017 à ce jour ;
- Présentation du rapport financier de l'année 2017, présentation du rapport du commissaire aux comptes, approbation des comptes de l'année 2017 ; affectation du résultat de l'année 2017 ;
- Questions diverses.

### **Assemblée générale extraordinaire**

- Désignation de sept nouveaux membres au conseil d'administration.



## **Assemblée générale ordinaire**

### **RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE**

#### **PREMIERE RESOLUTION : approbation du compte rendu de l'AGO du 12/10/2017**

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2017 à Nantes.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION : approbation du rapport moral 2017**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président de l'AdCF pour l'année 2017, ainsi que du rapport partiel d'activité pour l'année en cours, approuve le rapport moral de l'association.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

#### **TROISIEME RESOLUTION : approbation du rapport financier 2017 et des comptes de l'exercice 2017**

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport financier du trésorier,
- la lecture du rapport du commissaire aux comptes,

approuve le rapport financier et les comptes annuels dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



## QUATRIEME RESOLUTION : affectation du résultat

Le président rappelle que l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un excédent de 365 851 euros qu'il propose d'affecter au report à nouveau.

Approbation de la proposition d'affectation.  
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

## CINQUIEME RESOLUTION : rapport spécial du commissaire aux comptes

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau code de commerce, constate qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice 2017.

Approbation de la résolution. Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## Assemblée générale extraordinaire

### RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

#### PREMIERE RESOLUTION : DESIGNATION DE SEPT NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

il est proposé à l'Assemblée générale de décider de l'intégration au sein du Conseil d'administration de :

- Besse Véronique, présidente de la communauté du Pays des Herbiers, (Pays-de-la-Loire)
- Chouat Francis, président de la communauté Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, (Ile-de-France)
- Cosme Gérard, président de l'Établissement public territorial Est-Ensemble, (Ile-de-France)
- Debat Jean-François, président de la communauté du Bassin de Bourg-en-Bresse, (Auvergne-Rhône-Alpes)
- Martin Pauline, présidente de la communauté des Terres du Val de Loire, (Centre-Val-de-Loire)
- Mimiague Jean-Pierre, président de la communauté des Luys en Béarn, (Nouvelle-Aquitaine)
- Valentin Jean-Louis, président de la communauté du Cotentin, (Normandie)

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



## Débat d'orientation

- Les membres de l'Assemblée générale conduisent ensuite un débat sur la nouvelle feuille de route associative ; les orientations de l'AdCF au regard de l'évolution de ses adhérents et de leur diversité. Cette assemblée générale a permis d'établir un programme de travail pour la fin des mandats locaux en cours et adopté plusieurs résolutions que l'AdCF adressera au gouvernement :

### Réformes institutionnelles

L'AdCF se prononce en faveur de :

- de la stabilisation de notre organisation territoriale,
- du rapprochement des catégories juridiques d'intercommunalité
- de la simplification des règles de délibération dans les intercommunalités,
- du maintien du scrutin fléché en 2020 avec assouplissements des modes de composition des listes communautaires,
- de la reconnaissance des établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris en intercommunalités de plein exercice,
- de la reconnaissance d'un véritable statut de l'élu
- de l'assouplissement des contraintes issues de la jurisprudence « Salbris » (redonner plus de marge de manœuvre aux accords locaux de répartition des sièges entre communes) à l'occasion de la révision constitutionnelle

L'AdCF s'oppose :

- à toute nouvelle extension forcée, sans délibération locale, des intercommunalités existantes (à l'image du projet d'intégrer autoritairement le Pays d'Arles dans la très grande métropole Aix-Marseille)
- à l'introduction de minorités de blocage dans les processus de décision intercommunaux (cf. PLU-I puis maintenant transferts eau et assainissement)

### Réformes fiscales et financières

L'AdCF se prononce en faveur de :

- la poursuite de la révision des valeurs locatives
- l'option d'affecter au « bloc local » l'intégralité de la taxe foncière sur les propriétés bâties sous réserve d'affecter aux départements une ressource fiscale dynamique cohérente avec leurs compétences,
- l'objectif de réformer les dotations d'intercommunalités dans un sens de simplification et de péréquation,

L'AdCF réaffirme son opposition :

- au projet d'augmenter à nouveau la TGAP appliquée aux services publics locaux de collecte et traitement des déchets
- à la poursuite des ponctions budgétaires sur les agences de l'eau.

### Cohésion des territoires et transition écologique

L'AdCF s'engage en faveur :

- de la mise en œuvre concrète du « Pacte de Dijon » proposé par l'AdCF et France urbaine pour la revoyure des contrats de ville (pacte signé avec le Premier ministre en juillet 2018)
- de la mobilisation des intercommunalités concernées dans le plan national « Territoires d'industrie »



- des objectifs du Plan « Ma santé 2022 » (sous réserve d'interrompre les fusions forcées d'hôpitaux via les groupements hospitaliers de territoires)
- des objectifs de la future loi d'orientation sur les mobilités (LOM)

L'AdCF demande :

- la redynamisation des contrats de ruralité et des contrats territoriaux pluriannuels, adossés à des projets de territoires
- la création de fonds régionaux de financement de la transition écologique (énergie, mobilités) à partir de quote-parts de la Contribution énergie climat (CEC)

L'AdCF met en garde :

- contre le volet « logement social » de la loi ELAN et les risques qu'il fait peser sur la territorialisation des politiques de l'habitat (recomposition des bailleurs sociaux, cessions de logements....)

Serge Morvan – Commissaire général à l'Egalité des territoires est appelé à la tribune et Échanges avec la salle autour de la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h00.

Procès verbal fait à Paris,  
Le 6 novembre 2018,  
Le Président,

JEAN-LUC RIGAUT